

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MAI 2019

Date de la convocation : 27 avril 2019

Date d'affichage : 09 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

Présents : BARD Nicole, CATERINO Martine, DESROUSSEAUX Marie-Christine, DESROUSSEAUX Pascal, HANCKE Jacky, LAMALLE Laurence, MARMIER Claude, VICQUERY Aurélio

Représentée : LAUGIER Anne par LAMALLE Laurence

Secrétaire : DESROUSSEAUX Marie-Christine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2019/18 – DM N°1

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une erreur dans le report des restes à réaliser et l'affectation de résultats 2018 sur le Budget Primitif 2019, il convient d'effectuer la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement – Recette c/002 : - 63 693,23€

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification budgétaire

2019/19 – Don exceptionnel pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association des Maires de France a sollicité les communes afin qu'elles s'associent aux côtés de l'Etat et de la Ville de Paris pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du Patrimoine, suite à l'incendie qui l'a touchée dans la nuit du 15 au 16 avril 2019.

Monsieur le Maire indique que les dons promis par les grandes entreprises françaises devraient couvrir les montants des travaux estimés pour la restauration.

Monsieur le maire ajoute que chaque Buceton peut faire un don personnel s'il le souhaite.

En conséquence il semble logique que les petites communes gardent leurs réserves pour leur propre patrimoine.

Considérant ces précisions, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de subvention exceptionnelle pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

2019/20 – Travaux d'accessibilité du stade : choix des entreprises

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	8+1	9	0	0	0

Monsieur le Maire fait lecture du rapport d'analyse des offres rédigé par la SICAHR, maître d'œuvre, suite à l'appel d'offre passée pour les travaux d'accessibilité du stade.

LOT 1 – GROS OEUVRES : Pas d'offre
LOT 2 – PLOMBERIE : Pas d'offre
LOT 3 – ELECTRICITE : Offre infructueuse
LOT 4 – REVETEMENT DE SOL : OLM - 2 959,46 € H.T.
LOT 5 – PEINTURE / REVETEMENTS MURAUX : Pas d'offre
LOT 6 – SERRURERIE : CANO SERVICE – 13 745,00 € H.T.
Demande d'ouverture à négocier concernant les filets de protection.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une consultation directe sous forme d'appel d'offre simplifiée a été lancée ce jour avec une date butoir au 20 mai 2019 à 12h pour la réception des offres.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'analyse des offres et les choix relatifs à celle-ci
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette délibération.

2019/21- Approbation du compte administratif 2018 du CCAS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	7+1	8	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2019, il appartient au conseil municipal de voter l'approbation du compte administratif 2018 de celui-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (le Maire ne prenant pas part au vote) :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2018 du compte administratif 2018 du CCAS

**2019/22- EXAMEN DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ADOPTÉS PAR LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 27
NOVEMBRE 2018**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Lors de sa dernière réunion du 27 novembre 2018, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté à l'unanimité de ses membres présents, trois rapports d'évaluation financière. Les deux premiers concernent la restitution de compétences à plusieurs communes membres, le troisième fixe le coût de renouvellement des équipements transférés de la zone d'activités économiques située rue des Nozeaux et transférée par la commune de Barberey Saint Sulpice.

**1. RESTITUTION DE COMPÉTENCES A DEUX COMMUNES MEMBRES DE TROYES
CHAMPAGNE METROPOLE :**

Par une délibération du 26 juin 2018, le conseil de communauté de Troyes Champagne Métropole a procédé à la révision des statuts de la communauté d'agglomération afin de déterminer le champ de ses compétences facultatives à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette décision intervient après une période transitoire de deux années durant lesquelles Troyes Champagne Métropole a continué d'exercer les compétences facultatives des anciennes intercommunalités sur leurs anciens périmètres.

Les compétences antérieures qui ne figurent plus dans les nouveaux statuts de Troyes Champagne Métropole sont donc restituées aux communes concernées qui auront la charge de les exercer.

La modification statutaire supprime huit compétences facultatives de la rédaction des nouveaux statuts, dont seulement deux étaient effectivement exercées depuis 2017 par Troyes Champagne Métropole en substitution de la communauté de communes de Bouilly Mogne Aumont et de la communauté de communes des Portes du Pays d'Othe.

Pour la première intercommunalité, il s'agit de l'organisation d'un service d'accueil et de loisirs sans hébergement destiné aux mineurs, dont la gestion était confiée contractuellement à la commune de Saint Pouange.

La compétence antérieurement exercée par la communauté de communes des Portes du Pays d'Othe portait sur des actions d'animation sportive en faveur de la jeunesse et faisait l'objet d'un partenariat financier avec des associations locales.

**• RESTITUTION A LA COMMUNE DE SAINT POUANGE D'UN SERVICE D'ACCUEIL
ET DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR MINEURS :**

L'organisation de ce service intercommunal était confiée par convention à la commune de Saint Pouange qui en assurait le fonctionnement durant les périodes d'ouverture.

La commune de Saint Pouange acceptant de reprendre la gestion du centre d'accueil et de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2019, l'évaluation de la restitution de ce service s'établit comme suit :

RESTITUTION CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS AU 1er JANVIER 2019	EVALUATION (Référence année 2017)			
	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE		COMMUNE DE SAINT POUANGE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
- Personnel	-25 895,51 €		25 895,51 €	
- Fonctionnement structure	-16 730,33 €		16 730,33 €	
- Participations des usagers		-15 590,68 €		15 590,68 €
- Participation Caisse Allocations Familiales		-8 469,16 €		8 469,16 €
TOTAL	-42 625,84 €	-24 059,84 €	42 625,84 €	24 059,84 €
- Attribution de compensation	18 566,00 €			18 566,00 €
EQUILIBRE GENERAL	-24 059,84 €	-24 059,84 €	42 625,84 €	42 625,84 €

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a évalué à 18 566 € le coût annuel du service d'accueil et de loisirs sans hébergement pour mineurs qui sera restitué à la commune de Saint Pouange par la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole à compter du 1er janvier 2019.

- **RESTITUTION A LA COMMUNE DE FONTVANNES DE LA COMPETENCE « SOUTIEN AUX ACTIONS D'ANIMATION SPORTIVE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE » :**

Cette compétence définie dans les statuts de la communauté de communes des Portes du Pays d'Othe, ne sera plus exercée par Troyes Champagne Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019. La commune de Fontvannes a exprimé son intention de la poursuivre.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a évalué à 31 000 € le coût annuel de restitution de cette compétence, sur la base du montant de la subvention allouée en 2017.

RESTITUTION COMPETENCE SOUTIEN AUX ACTIONS D'ANIMATION SPORTIVE POUR LA JEUNESSE AU 1er JANVIER 2019	EVALUATION (Référence année 2017)			
	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE		COMMUNE DE FONTVANNES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
- Subventions	-31 000 €		31 000 €	
TOTAL	-31 000 €		31 000 €	
- Attribution de compensation	31 000 €			31 000 €
EQUILIBRE GENERAL			31 000 €	31 000 €

2. RESTITUTION DE COMPETENCES A SIX COMMUNES MEMBRES DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE SUITE A LA DISSOLUTION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'OTHE :

Le syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Othe auquel adhérait la communauté de communes de Portes du Pays d'Othe a été dissout au 31 décembre 2016 préalablement à la création au 1^{er} janvier 2017 de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Les compétences du syndicat mixte étaient déclinées en plusieurs secteurs d'intervention comme l'amélioration de l'habitat, un plan climat énergie, l'animation culturelle et l'enseignement musical avec la gestion d'une école de musique intercommunale.

Conformément à ses statuts, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole n'a repris en gestion directe au 1^{er} janvier 2017 que les compétences amélioration de l'habitat et Plan climat énergie. Pendant ces deux années transitoires, Troyes Champagne Métropole était dans l'impossibilité d'exercer statutairement les compétences animation culturelle et enseignement musical.

Cette situation restant inchangée au 1^{er} janvier 2019, les six communes qui étaient membres de la communauté de communes des Portes du Pays d'Othe ont souhaité reprendre les compétences animation culturelle et enseignement musical non exercées par Troyes Champagne Métropole.

L'évaluation financière de cette reprise de compétences a été établie à partir de la cotisation par habitant versée en 2016 au syndicat mixte par l'ancienne communauté de communes des Portes du Pays d'Othe pour le compte des six communes membres qui ont rejoint Troyes Champagne Métropole.

COMPETENCES AU 1er JANVIER 2019	EVALUATION (Référence année 2016)			
	TROYES CHAMPAGNE METROPOLE		COMMUNES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
- Frais de structure	33 572 €			
- Plan climat énergie	2 747 €			
- Amélioration de l'habitat	1 049 €			
- Animation culturelle			2 347 €	
- Enseignement musical			22 679 €	
TOTAL	37 368 €		25 026 €	
- Attribution de compensation	25 026 €			25 026 €
EQUILIBRE GENERAL	62 394 €		25 026 €	25 026 €

Évaluée à 25 026 €, la restitution de cette charge se répartie entre les six communes concernées de la manière suivante :

COMMUNES	EVALUATION (Référence année 2016)	
	HABITANTS	COÛT ANNUEL
- Bucey en Othe	427	2 455 €
- Estissac	1 902	10 935 €
- Fontvannes	676	3 886 €
- Messon	463	2 662 €
- Prugny	384	2 208 €
- Vauchassis	501	2 880 €
TOTAL	4 353	25 026 €

3. TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE BARBEREY SAINT SULPICE : COÛT DE RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS RUE DES NOZEAUX :

Dans son rapport du 28 novembre 2017, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a décidé de ne pas intégrer immédiatement dans l'évaluation du coût de transfert des zones activités économiques, le coût annualisé de renouvellement des équipements. Ce coût annuel de renouvellement correspond au montant hors taxes des investissements nécessaires à la réalisation des équipements transférés (voirie, trottoirs, espaces paysagers, etc). Il n'est pris en compte dans le calcul de l'attribution de compensation versée à la commune qu'à compter de l'année suivant l'achèvement des tranches de travaux de réhabilitation réalisés dans la zone par Troyes Champagne Métropole.

En 2018, Troyes Champagne Métropole a réalisé des travaux de réhabilitation de la rue des Nozeaux, dont une partie est située dans la zone d'activités économiques transférée par la commune de Barberey Saint Sulpice.

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES	EVALUATION 2017 (1)	COEFFICIENT ACTUALISATION INDICE TP 02 (2)	EVALUATION ACTUALISEE (3) = (1) x (2)	TRAVAUX REALISES H.T. (4)	COÛT ANNUALISE RENOUVELLEMENT (4)/30 ans
- Barberey Saint Sulpice rue des Nozeaux (chaussées et trottoirs)	241 686 €	1,03875	251 051 €	161 363 €	5 379 €

Indice TP 02 août 2017 : 108,4

Indice TP 02 août 2018 : 112,6

Selon les règles définies par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, et après annualisation sur une durée de 30 ans, le coût de renouvellement des équipements situés rue des Nozeaux à Barberey Saint Sulpice ressort à **5 379 €**.

L'attribution de compensation versée à la commune de Barberey Saint Sulpice par Troyes Champagne Métropole sera donc réduite de **5 379 €** à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** que les concessions précédemment citées, situées dans le cimetière communal de Bucey en Othe, sont réputées en état d'abandon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

2019/24 – Achat de matériel d'occasion

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	8+1	9	0	0	0

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il souhaite acquérir une tondeuse MC CULOCK d'occasion, autoportée à effet « mulching » pour compléter le parc de matériel de tonte, le tout afin de diminuer le temps passé au débroussaillage. Cette tondeuse, vendue par un particulier, est au prix de 1200,00€ et la dépense sera imputée au c/ 21571 du Budget Primitif 2019. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cet achat et charge le maire de signer tous documents relatifs à cette délibération.

Mobilier urbain : choix des couleurs

En complément de la délibération 2019/14 du 27 mars 2019, il est précisé les détails suivants :

Au stade : 4 bancs et 2 corbeilles rouges seront installés

Au Monument aux morts : 1 corbeille et 1 banc verts

Sur la place : 1 banc, 1 banquette et 2 poubelles vertes seront installés

Questions diverses

- Fête des Mères : Samedi 25/05 à 11h
- 8 Mai : rendez-vous dans la cour de la mairie à 11h. La cérémonie sera conduite par Nicole BARD
- **Election du 26/05**
 - **8h-13h** : P DESROUSSEAU, Président / MC DESROUSSEAU, secrétaire / A.VICQUÉRY et C MARMIER assesseurs
 - **13h-15h** : Gérard PROVENCE Président suppléant / MT DESCHAMPS, R MILLEY, L LAMALLE, M CATERINO, assesseurs suppléants
 - **15h-18h** : JF VILLANNE, Président suppléant/ JP GENET, J HANCKE, A LAUGIER, assesseurs suppléants.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Fait à BUCEY EN OTHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,